#### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

#### PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 5 août 2019 à 20 h, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents: Sylvain Côté, conseiller; Philippe Verly, conseiller; Gilles Perron, conseiller; Raymond Côté, conseiller; Lise Larochelle, conseillère et Josiane Perron, conseillère formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Est également présente Nathalie Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

#### 2019-08-180

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents. Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour

#### **ADMINISTRATION**

- 1. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019
- 2. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2019
- 3. Adoption du règlement portant le numéro 2019-08 Emprunt pour l'alimentation en eau potable du secteur route 249 et rang 10 et construction d'un surpresseur
- 4. Première période de questions du public
- 5. Autorisation des comptes
- 6. Rapports des différents comités
- a. Mairie
- b. Régie incendie
- c. Loisirs
- d. Environnement
- e. Trans-Appel
- f. Urbanisme
- 7. Résolution pour autorisation directrice générale site de Cliq Sequr
- 8. Soirée gestion contractuelle : les bonnes pratiques et le traitement des plaintes inscriptions

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### **TRANSPORT**

9. Coût additionnel réparation rétrocaveuse – modification de la résolution 2019-06-156

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

- 10. Alimentation en eau potable du secteur route 249 et rang 10 et construction d'un surpresseur adjudication du contrat pour les travaux de construction
- 11. Alimentation en eau potable du secteur route 249 et rang 10 et construction d'un surpresseur Mandat pour la surveillance et le contrôle qualité
- 12. Alimentation en eau potable du secteur route 249 et rang 10 et construction d'un surpresseur Assistance technique professionnelle adjudication du mandat

#### SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

#### AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13. Compte rendu mensuel de l'officière en bâtiment, environnement et agraire – juillet 2019

#### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

#### **LOISIRS ET CULTURE**

- 14. Centre d'action bénévole demande d'aide financière
- 15. École secondaire Richmond petits déjeuner demande de commandite
- 16. Vente du tracteur à pelouse usagé
- 17. Vélotour SP 2019 demande d'autorisation de passage

#### **AUTRES**

- 18. Affaires nouvelles et suivi18.1 Dépôt du certificat règlement 2019-05
- 19. Deuxième période de questions
- 20. Correspondance
- 21. Levée de l'assemblée

#### **ADMINISTRATION**

#### 2019-08-181

### 1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### 2019-08-182

### 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2019

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2019, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle, appuyé par le conseiller Sylvain Côté d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### 2019-08-183

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-08 INTITULÉ: « RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 446 008 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 446 008 \$ AUX FINS DE FINANCER LES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ROUTE 249 ET 10<sup>E</sup> RANG ET CONSTRUCTION D'UN SURPRESSEUR »

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Joli est aux prises avec une problématique d'eau contaminée de la nappe phréatique dans le secteur route 249 et rang 10 (St-Zacharie);

**ATTENDU QUE** des démarches ont été entreprises depuis plusieurs années afin de trouver une solution durable pour permettre aux citoyens concernés d'être alimentés en eau potable;

**ATTENDU QUE** le trajet proposé constitue le seul tracé pouvant relier les gens privés d'eau potable à l'usine de filtration de Windsor considérant les normes environnementales et les restrictions en milieu agricole;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a obtenu les autorisations requises auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques ainsi que de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec;

**ATTENDU QU**'il y a urgence d'agir dans ce dossier par souci de santé publique pour les citoyens affectés par les eaux contaminées;

**ATTENDU** le temps requis par l'entrepreneur pour réaliser les travaux vu l'ampleur et la complexité du projet;

#### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

**ATTENDU QUE** les travaux doivent se réaliser en 2019 pour bénéficier de toutes les aides financières disponibles afin de réduire les coûts des propriétaires, dont la TECQ 2014-2018 représentant un montant de 715 974 \$ qui ne peut pas être prolongée audelà du 31 décembre 2019:

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-joli peut se prévaloir de l'article 1061, alinéa 5 du *Code Municipal* qui permet de ne pas tenir de registre de consultation auprès des personnes habiles à voter puisque les dépenses décrétées au règlement d'emprunt sont subventionnées au-delà de 50 %;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 juillet 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu :

QUE le règlement numéro 2019-08 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 3 446 008 \$ et un emprunt de 3 446 008 \$ aux fins de financer les travaux d'alimentation en eau potable route 249 et 10<sup>e</sup> rang et construction d'un surpresseur » soit adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI M.R.C. DU VAL SAINT-FRANÇOIS

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-08**

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 446 008 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 446 008 \$ AUX FINS DE FINANCER LES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ROUTE 249 ET 10<sup>E</sup> RANG ET CONSTRUCTION D'UN SURPRESSEUR

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Joli est aux prises avec une problématique d'eau contaminée de la nappe phréatique dans le secteur route 249 et rang 10 (St-Zacharie);

**ATTENDU QUE** des démarches ont été entreprises depuis plusieurs années afin de trouver une solution durable pour permettre aux citoyens concernés d'être alimentés en eau potable;

**ATTENDU QUE** le trajet proposé constitue le seul tracé pouvant relier les gens privés d'eau potable à l'usine de filtration de Windsor considérant les normes environnementales et les restrictions en milieu agricole;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a obtenu les autorisations requises auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques ainsi que de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec;

**ATTENDU QU**'il y a urgence d'agir dans ce dossier par souci de santé publique pour les citoyens affectés par les eaux contaminées;

**ATTENDU** le temps requis par l'entrepreneur pour réaliser les travaux vu l'ampleur et la complexité du projet;

**ATTENDU QUE** les travaux doivent se réaliser en 2019 pour bénéficier de toutes les aides financières disponibles afin de réduire les coûts des propriétaires, dont la TECQ 2014-2018 représentant un montant de 715 974 \$ qui ne peut pas être prolongée audelà du 31 décembre 2019:

#### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-joli peut se prévaloir de l'article 1061, alinéa 5 du *Code Municipal* qui permet de ne pas tenir de registre de consultation auprès des personnes habiles à voter puisque les dépenses décrétées au règlement d'emprunt sont subventionnées au-delà de 50 %;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 juillet 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

#### LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2 MONTANT DE LA DÉPENSE

Le conseil est autorisé à faire effectuer des travaux d'alimentation en eau potable sur la route 249 et le 10e rang et la construction d'un surpresseur, tel qu'il appert de la soumission de T.G.C. Inc. datée du 5 juillet 2019 au montant de 2 944 091 \$ avant taxes et de la soumission de Avizo Experts-conseil pour la surveillance et le contrôle de qualité selon la soumission datée du 27 juin 2019 au montant de 107 371.95 \$ avant taxes. et incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Nathalie Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière, en date du 26 juillet 2019, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

#### ARTICLE 3 EMPRUNT

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 3 446 008 \$ sur une période n'excédant pas 20 ans.

#### ARTICLE 4 COMPENSATION PAR CATÉGORIE D'IMMEUBLES

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « C » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble résidentiel chaque logement	1
Immeuble commercial	1
Terrain vague	0.5
Immeuble industriel	7.5
Immeuble résidentiel desservi en égout lors des	1 unité aqueduc
travaux de raccordement réalisés en simultané	1 unité égout
avec ce règlement pour chaque logement	

Dans le cas des immeubles non imposables, le coût attribuable à ces immeubles sera à la charge de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité et conséquemment, pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent



#### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble non imposable – terrain vague	0.5
Immeuble non imposable – pour chaque bâtiment	1

#### **ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 6**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Plus particulièrement les subventions suivantes :

**TECQ 2014-2018** pour un montant de 715 974 \$ **PRIMEAU** pour un montant de 1 425 000 \$

Les lettres de promesse font partie intégrante du présent règlement comme annexes « D ».

#### ARTICLE 7 RETRAIT DU REGISTRE DE CONSULTATION

La Municipalité de Val-joli se prévaut de l'article 1061, alinéa 5 du *Code Municipal* et se soustrait à l'obligation de tenir de registre de consultation des personnes habiles à voter puisque les dépenses décrétées sont subventionnées au-delà de 50 %.

#### ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Rolland Camiré Nathalie Rousseau

Maire Directrice générale et secrétaire-trésorière

#### 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

<u>Mario St-Pierre</u>: Mentionne que l'endettement des propriétaires de la route 249 et rang 10 concernant les égouts se termine et qu'ils auront un nouvel endettement pour l'aqueduc.

<u>Michel Maurice</u> : Mentionne que lorsqu'une personne se branche au réseau, elle devrait payer le montant initial et que ce soit redistribuer aux autres.

<u>Mario St-Pierre</u>: Mentionne que les gens qui ont achetés des lots dans le secteur St-Zacharie étaient conscients de la contamination car c'était divulgué devant le notaire. Il ne veut pas une autre dette sur 15-20 ans.

René Nicol: En février 2019, il y a eu une hausse de la taxation pour les égouts. La Municipalité dit qu'on attend les corrections de Windsor. Il mentionne que c'est facile d'envoyer la facture mais que la Municipalité aurait dû attendre que ce soit réglé avec la

#### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Ville de Windsor avant de facturer les contribuables. Il mentionne qu'il n'a pas les 2 services, on traite seulement ses liquides et on ne traite pas ses solides. Il va regarder pour trouver la documentation qu'il a et va l'apporter à la directrice générale.

<u>Albert Maurice</u>: Demande qui va lui prêter les argents pour payer les travaux d'aqueduc et si les intérêts vont doubler au bout du financement? Il dit qu'il faut avoir un contrat avec la Ville de Windsor pour établir le prix pour un tarif fixe pour l'eau potable.

Le maire invite l'ensemble des citoyens concernés par le projet d'aqueduc à venir à la rencontre d'information prévue le 8 août 2019, tous les détails leurs seront alors transmis

#### 2019-08-184

#### 5. AUTORISATION DES COMPTES

Attendu que la directrice générale a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses, Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle, appuyé par la conseillère Josiane Perron :

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

#### **SALAIRES**

Les chèques de salaires nets pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2019 représentent un total net de 20 268.05 \$.

#### **COMPTES À PAYER EN DATE DU 2 AOÜT 2019**

#### MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

2 août 2019

Liste des paiements émis (du 2019-08-06 au 2019-08-06)

Poste Rangue: 54-110-00-000

Total des chèques émis

Détaillée par Date

140 603,33 \$

Poste Banque: 54-7	110-00	)-000		
N° déboursé № chèqueDate	$N^{\circ}$	Nom Description	Montant	
201900372 (I)7625 2019-08-06	14	VIVACO groupe coopératif	3 clé pour cabane jaune Rg 10	442,78 \$
201900373 (I)7626 2019-08-06	35	LOCATION WINDSOR INC.	Location compacteur 1200L rg 10	453,84 \$
201900374 (I)7627 2019-08-06	41	MRC LE VAL-SAINT-	Quotes-parts diverses pour 2019	44 330,52 \$
201900375 (I)7628 2019-08-06	42	EXCAVATION J.G. NAULT INC.	Pelle 210: 30h@140\$+pelle130:	6 769,17 \$
201900376 (I)7629 2019-08-06	60	PIECES D'AUTO BILODEAU	Pince coupe frontale	75,87 \$
201900377 (I)7630 2019-08-06	62	VILLE DE WINDSOR	Entente inter-mun. Loisirs vers. De	30 243,01 \$
201900378 (I)7631 2019-08-06	78	SINTRA INC	12,95T@7,50\$ de gravier MG-112	111,68 \$
201900379 (I)7632 2019-08-06	94	GABRIEL COUTURE ET FILS	2 manchons ponceau plast.	12 438,35 \$
201900380 (I)7633 2019-08-06	102	PAVAGE PREFONTAINE INC	Travaux asphaltage rang 14, 11	8 221,40 \$
201900381 (I)7634 2019-08-06	365	SOCIÉTÉ DE GESTION	Quote-part fermeture des LET & LES	999,64 \$
201900382 (I)7635 2019-08-06	495	FORMULES MUNICIPALES FM	Int. Livre règlements, 250p+feuilles	163,79 \$
201900383 (I)7636 2019-08-06	638	FONDS D'INFORMATION	2 avis de mutation à 4\$	8,00 \$
201900384 (I)7637 2019-08-06	678	SANI ESTRIE INC	Enfouiss. Déchêts pour juin 2019	7 230,05 \$
201900385 (I)7638 2019-08-06	718	Remorquage (GEC)	Remorquage pépine chez Longus	402,41 \$
201900386 (I)7639 2019-08-06	762	Construction DJL Inc.	13,68T@19,75\$ criblure 0-5mm parc	5 477,06 \$
201900387 (I)7640 2019-08-06	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	Essence rég : 103,8L@1,259\$	451,76 \$
201900388 (I)7641 2019-08-06	799	Marc Morin	Coupe de fouin pour 2019	1 071,00 \$
201900389 (I)7642 2019-08-06	818	SOCIÉTÉ MUTUELLE DE	Fonds de défense, gestion dossiers	353,23 \$
201900390 (I)7643 2019-08-06	883	POMPEX INC	Entretien poste pompage rang 10	1 308,00 \$
201900391 (I)7644 2019-08-06	904	LAURENTIDE RE/SOURCES INC	Collecte matières	188,22 \$
201900392 (I)7645 2019-08-06	929	Atelier Lavoie 9246-2720	4 crochets de verrouillage pour balai à	982,13 \$
201900393 (I)7646 2019-08-06	947	CAMIRÉ ROLLAND	Remb. Frais téléphone juil à sept. 2019	90,00 \$
201900394 (I)7647 2019-08-06	1032	PARR Marie-Eve	Frais déplacement pour juillet	130,94 \$
201900395 (I)7648 2019-08-06	1150	CENTRE D'ACTION	Contribution annuelle	1 600,00 \$
201900396 (I)7649 2019-08-06	1206	LES ÉQUIPEMENTS RM	Kubota : rép. Gyrophare grote	400,04 \$
201900397 (I)7650 2019-08-06	1248	LOCATION RICHMOND INC.	Déchiqueteuse:16h Parc Floral+8h	473,18 \$
201900398 (I)7651 2019-08-06	1251	EXCAVATION YVON BENOIT	Gravier 0-3/4+sable pour parc	3 172,85 \$
201900399 (I)7652 2019-08-06	1270	NATHALIE ROUSSEAU	Remb. Frais tel. Juil à sept. 2019	128,90 \$
201900400 (I)7653 2019-08-06	1283	Audrey Ostiguy	Frais de déplacement, 100,30km@,52\$	52,16 \$
201900401 (I)7654 2019-08-06	1289	CAIN LAMARRE SENCRL	Honoraires professionnel pour dossier	573,37 \$
201900402 (I)7655 2019-08-06	1292	Longus Estrie - 8348871 Canada	Réparation Backhoe + extra	10 256,67 \$
201900403 (I)7656 2019-08-06	1294	Paradis Lemieux Francis, S.E.N.C	Formation gestion contractuelle	86,23 \$
201900404 (I)7657 2019-08-06	1295	Climatisation A.C inc.	Réparation de l'air climatisé 1,5h@85\$	152,35 \$
201900496 7623 2019-09-01	1285	François Lacombe	2e vers. Loisir – balle molle	250,00 \$
201900497 7622 2019-09-01	1284	Valérie Demers	2e vers. Loisir – balle molle	250,00 \$
201900495 7624 2019-09-10	1286	Gilles Maurice Paysagiste	Entretien paysager 2019 (vers. 2 de 2)	1264,73 \$
Total des chèques émi	s avec	le poste 54-110-00-000		140 603,33 \$



#### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

#### INCOMPRESSIBLES DU MOIS ET FACTURES AUTORISÉES D'AVANCE

#### MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

2 août 2019

Liste des paiements émis (du 2019-07-10 au 2019-08-05)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

I osie Dui	nque.	4-110-00	-000				
N° déboursé	Nº chèque	Date	$N^{o}$	Nom	Description	Montant	
201900350 (I)		2019-07-10	494	VISA DESJARDINS		Frais de poste pour courrier recom.	72,78 \$
201900351 (I)	2	2019-07-10	28	HYDF	RO-QUEBEC	Élect. Lum. Rue 1er au 30 juin19	711,04 \$
201900349 (C)	7614	2019-07-12	19	SOCIÉ	TÉ CANADIENNE DES	Courrier médiaposte pour journal de	85,63 \$
201900358 (I)	:	2019-07-15	28	HYDR	O-QUEBEC	Élec station pompage du 14 mai au 12	77,42 \$
201900359 (I)	:	2019-07-15	28	HYDR	O-QUEBEC	Élect. Hôtel ville du 14 mai au 12 juil.	690,81 \$
201900311 (C)		2019-08-14	885	PITNE	Y WORKS	Recharge 100\$ pour timbres	114,98 \$
201900353 (I) 7	616	2019-07-18	1150	CENT	RE D'ACTION	Don 200\$ - 40 ans du Centre d'action	200,00 \$
201900354 (I)	:	2019-07-19	964	TELUS	3	Cell voirie 2x20\$ du 6 juil au 5 août 2019	45,99 \$
201900356 (I) 7	617	2019-07-24	1291	Les Er	ntreprises Dolbec Cookshi	re Système rangement garage	2 104,04 \$
201900357 (I)	:	2019-07-24	723	AXION	I	Tél+internet+loc modem	167,89 \$
201900360 (I) 7	618	2019-07-24	789	ÉNER	GIE SONIC INC.		1 046,74 \$
201900361 (I) 7	619	2019-07-31	1293	Rodrig	ue St-Laurent	Remboursement du crédit au compte	479,38 \$
201900367 (I) 7	621 2	2019-08-01	19	SOCIÉ	TÉ CANADIENNE DES	Médiaposte pour le journal de juillet	85,63 \$
201900363 (I)		2019-08-02	68	RECE	VEUR GENERAL DU	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-	2 487,61 \$
201900364 (I)	:	2019-08-02	67	MINIS	TRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-	6 298,59 \$
201900365 (I)		2019-08-02	745	FIDUC	CIE DESJARDINS	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-	1 304,81 \$
201900366 (I)76	320	2019-08-02	8	Retrait	e QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-	533,15 \$
201900515		2019-08-07	28	Hydro	Québec	Élec cham. De mesure du 18 mai au	29,29 \$
201900492	:	2019-07-15	28	Hydro	Québec	Élec 533 10° rang	349,34 \$
Total des	chèques é	mis avec	le post	e 54-11	0-00-000		16 885,12 \$

Total des chèques émis

16 885.12 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Les conseillers et le maire font un résumé des points importants de chacun des comités de la Municipalité.

- a. Environnement
- b. Trans-Appel
- c. Urbanisme

#### a. Maire - Rolland Camiré:

- Le conteneur de récupération pour le verre à l'Aréna de Windsor est disponible pour tous. Les citoyens de Val-Joli sont invités à l'utiliser.
- Domtar a débuté les travaux le 5 août 2019 pour alimenter les rues de la Falaise, du Rocher et Thomas O'Donnell en eau potable
- Le nettoyage de fossé de la route 143 du développement d'Éric Sundborg doit se faire dans la semaine du 11 août 2019
- Une rencontre d'information avec les citoyens du projet d'alimentation en eau potable secteur route 249 et rang 10 aura lieu jeudi le 8 août à 19 h
- b. Régie incendie Philippe Verly, conseiller :
- Inauguration du nouveau camion incendie s'est fait et la prochaine réunion de la Régie incendie aura lieu la semaine prochaine
- c. Loisirs Josiane Perron, conseillère
- La Fête familiale et party de fin de saison de la balle aura lieu le 24 août. Il y aura hot dog, blé d'inde et jeux gonflables
- d. Trans-Appel Gilles Perron, conseiller
- Trans-Appel, rien de nouveau, c'est le temps des vacances. Il y a transition au niveau de la direction.
- e. Urbanisme Philippe Verly
- Il y aura une rencontre du Comité consultatif d'urbanisme le 15 août à 9 h. M. Perron mentionne qu'il n'a pas reçu la confirmation de la date.

#### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

#### 2019-08-185 7. RÉSOLUTION POUR AUTORISATION DIRECTRICE GÉNÉRALE SITE DE CLIQ SEQUR

Attendu que Nathalie Rousseau occupe les fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière depuis le 15 octobre 2018;

Attendu que suite à son inscription sur le site de Cliq SÉQUR, une correspondance a été reçue afin que la résolution soit modifiée en utilisant un libellé précis;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté. Que la Municipalité de Val-Joli, NEQ XXXXXXXX nomme Nathalie Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière comme représentant autorisé.

L'entreprise consent à ce que son représentant autorisé :

- . à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- . à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR Entreprises;
- . à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement,
- . à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- . à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).
- . que le Maire Rolland Camiré soit autorisé à contresigner ladite résolution afin d'en valider le contenu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### 2019-08-186

### 8. SOIRÉE GESTION CONTRACTUELLE : LES BONNES PRATIQUES ET LE TRAITEMENT DES PLAINTES - INSCRIPTIONS

Attendu que certains élus ont manifestés l'intérêt de participer à cette soirée vu les sujets qui y seront discutés;

Attendu que des frais de formation pour les élus est prévue au budget;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Lise Larochelle d'autoriser la directrice générale à inscrire 3 membres du conseil : Rolland Camiré, maire, Gilles Perron, conseiller et Josiane Perron, conseillère à la rencontre qui se tiendra jeudi, le 12 septembre 2019 à l'Hôtel OTL Gouverneur de Sherbrooke sur Gestion contractuelle : les bonnes pratiques et le traitement des plaintes au coût de 25 \$ taxes en sus par participant et de libeller le chèque à Paradis Lemieux Francis Avocats. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **TRANSPORT**

#### 2019-08-187

### 9. COÛT ADDITIONNEL RÉPARATION RÉTROCAVEUSE - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2019-06-156

Attendu que des coûts de réparation de la rétrocaveuse sont un peu plus élevés que prévus;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly de modifier la résolution portant le numéro 2019-06-156 afin d'y lire au montant de 8 920.78 \$ taxes en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

#### 2019-08-188

### 10. ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SECTEUR ROUTE 249 ET RANG 10 ET CONSTRUCTION D'UN SURPRESSEUR – ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Attendu que la Municipalité est allée en appel d'offres sur SEAO pour les travaux d'alimentation en eau potable du secteur route 249 et rang 10 et construction d'un surpresseur;

Attendu que la Municipalité a reçu 3 soumissions;

Attendu que la firme WSP Canada Inc, a procédé à l'analyse des soumissions reçues pour en assurer la conformité;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par la conseillère Lise Larochelle :

- d'adjuger le contrat pour l'alimentation en eau potable du secteur route 249 et rang 10 et construction d'un surpresseur à la firme T.G.C. Inc., selon la soumission datée du 5 juillet 2019 au montant de 2 944 091.00 \$ avant taxes, le tout, conditionnel à l'obtention de l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- que le devis d'appel d'offres, la soumission de T.G.C. Inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et T.G.C. Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### 2019-08-189

### 11. ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SECTEUR ROUTE 249 ET RANG 10 ET CONSTRUCTION D'UN SURPRESSEUR – MANDAT POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE QUALITÉ

Attendu que la Municipalité est allée en appel d'offres par pondération sur SEAO pour la surveillance et le contrôle qualité des travaux d'alimentation en eau potable du secteur route 249 et rang 10 et construction d'un surpresseur;

Attendu que la Municipalité a reçu 3 soumissions;

Attendu que 2 des 3 soumissions se sont qualifiées pour la portion qualitative en atteignant un pointage d'au moins 70 points;

Attendu qu'un comité de sélection a été nommé pour analyser les soumissions reçues et faire sa recommandation au Conseil;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Lise Larochelle :

- que suite à la recommandation du comité de sélection, le contrat soit adjugé à la firme Avizo Experts-conseils Inc. pour la surveillance et le contrôle qualité pour le projet d'alimentation en eau potable du secteur route 249 et rang 10 et construction d'un surpresseur, au coût de 107 371.95 \$ avant taxes, et ce, conditionnellement à l'obtention de l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et du Territoire;
- que le devis d'appel d'offres, la soumission de la firme Avizo Experts-conseils Inc, et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Avizo Experts-conseils inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### 2019-08-190

### 12. ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SECTEUR ROUTE 249 ET RANG 10 ET CONSTRUCTION D'UN SURPRESSEUR – ASSISTANCE TECHNIQUE PROFESSIONNELLE – ADJUDICATION DU MANDAT

Attendu que la Municipalité est allée en appel d'offres par pondération sur SEAO pour la surveillance et le contrôle qualité des travaux d'alimentation en eau potable du secteur route 249 et rang 10 et construction d'un surpresseur;

Attendu que suite à l'analyse des soumissions par le Comité de sélection, la firme WSP Canada Inc. a obtenu le 2<sup>e</sup> pointage et ne s'est donc pas vu attribuer le mandat de surveillance et de contrôle qualitatif;

Attendu que Jean Beauchesne de la firme WSP Canada Inc. maîtrise le dossier complet de ce projet puisque la Municipalité lui avait confié le mandat de préparer les estimés préliminaires, la confection des plans et devis, etc.;

Attendu que depuis plus de 6 ans, Jean Beauchesne, ingénieur de WSP Canada Inc., participe aux différents échanges entre la Municipalité et l'ensemble des intervenants de tous les milieux concernés dans ce dossier;

Attendu qu'il connaît bien les particularités techniques et les exigences des différents ministères et autres intervenants dans ce dossier;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par la conseillère Lise Larochelle que la firme WSP Canada Inc. soit mandatée pour assistance



2019-08-191

#### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

technique professionnelle pour un montant maximal de 4 500 \$ taxes en sus, tel que décrit dans l'offre de service reçue par courriel le 5 août 2019 de Jean Beauchesne afin que la directrice générale et secrétaire-trésorière puisse faire appel à Jean Beauchesne, ingénieur de la firme WSP Canada Inc., pour toute question relative au projet en vue de bien protéger la Municipalité lors des travaux et afin d'obtenir, au besoin, des recommandations ou spécifications précises sur le projet ainsi que pour la présence de M. Beauchesne lors de certaines réunions tout au long des travaux. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 13. COMPTE RENDU MENSUEL DE L'OFFICIÈRE EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE

Le maire résume le compte rendu mensuel de l'officière en bâtiment, environnement et agraire.

Permis	Nouvelle	Autres	Évaluation	Lotissement	Renouvellement
juillet	construction	permis	totale		
2018	0	16	155 700 \$	2	0
2019	2	23	607 650 \$	0	1

#### **LOISIRS ET CULTURE**

Attendu la demande de contribution annuelle reçue du Centre d'Action Bénévole de Windsor le 8 juillet 2019;

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Attendu que le Centre d'Action Bénévole constitue une ressource pour les citoyens de Val-Joli;

Attendu qu'un montant est prévu au budget 2019;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Lise Larochelle que la Municipalité contribue aux activités du Centre d'Acton Bénévole de Windsor en remettant une aide financière de 1 600 \$ à l'organisme afin de contribuer pour les services offerts par l'organisme. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### 2019-08-190 15. ÉCOLE SECONDAIRE RICHMOND - PETITS DÉJEUNER - DEMANDE DE COMMANDITE

Attendu la demande de commandite reçue de l'École secondaire régionale de Richmond en date du 17 juillet 2019;

Attendu que cette dépense n'est pas prévue au budget 2019;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Raymond Côté que la Municipalité refuse d'appuyer la demande de commandite de l'École secondaire régionale de Richmond. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### 2019-08-193 16. VENTE DU TRACTEUR À PELOUSE USAGÉ

Attendu que la Municipalité désire se départir de son tracteur à pelouse Husqvarna usagé vu l'achat d'un nouveau tracteur en 2019;

Attendu que le tracteur a été mis en vente sur le terrain de l'hôtel de ville et que les gens intéressés étaient invités à soumettre une offre;

Attendu que la Municipalité a reçu 4 offres;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Sylvain Côté que la Municipalité accepte l'offre reçue de Jean-Paul Tanguay au montant de 600 \$ pour le tracteur à pelouse Husqvarna usagé, étant la meilleure offre reçue. La vente du tracteur ne comporte aucune garantie. Que la directrice générale soit autorisée à conclure la vente. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### 2019-08-194 17. VÉLOTOUR SP 2019 – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

Attendu la demande reçue de Xavier Bouchard, coordonnateur Halte et parcours pour Vélo Québec Événements le 10 juillet 2019 pour obtenir l'autorisation de la Municipalité de Val-Joli concernant le tracé proposé;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron que la Municipalité autorise l'activité Vélotour SP 2019 à passer sur son territoire le

#### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

dimanche 25 août 2019 et que l'organisme soit informé que la route 143 relève de la juridiction du ministère des Transports. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **AUTRES**

#### 18. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

#### 18.1 DÉPÔT CERTIFICAT RÈGLEMENT 2019-05

La directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Rousseau dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 2019-05 intitulé: « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses de 150 000 \$ et autorisant un emprunt de 150 000 \$ aux fins de financer le programme de remplacement des installations septiques (règlement numéro 2019-04) ».

#### 19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

<u>Mario St-Pierre</u>: Pourquoi pas de référendum? Les coûts ne comprennent pas la consommation d'eau, le compteur, le surpresseur?

<u>Michel Maurice</u>: Pourquoi toute la brigade incendie sort avec 3 camions lorsqu'un avertisseur de monoxyde de carbone se déclenche? Quel montant a été vendu l'ancien camion de pompier et à qui?

Philippe Laplante : Il mentionne que Cooptel sont passé dans le rang 9.

<u>Martine Labonté</u>: Est-ce que l'aqueduc va se rendre au Domaine des Copains? Est-ce que la Municipalité va prendre action envers les installations septiques non-réglementaires? Mentionne que le ponceau doit être nettoyé au Domaine des Copains.

<u>Gilles Perron</u>: Il mentionne que le crédit d'impôt équivalent à 20 % pour les installations septiques a été prolongé jusqu'en 2022.

#### 20. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 28 juin 2019 au 29 juillet 2019 a été remise à chaque membre du conseil.

#### 2019-08-195

#### 22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 20 h 45. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,	Nathalie Rousseau
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière

#### RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je	soussi	gné	, Rolland	l Camiré,	maire,	con	nfirme que	j'ai	lu c	haque ré	solut	ion et que	e ma
sig	nature	du	présent	procès-v	∕erbal e	st é	équivalent	еà	ma	signature	e de	chacune	des
rés	olution	ıs qı	ı'il contie	nt sens d	le l'articl	le 14	42 (2) du (	Coa	le mι	ınicipal ».			

Signé à Val-Joli en date du	
Rolland Camiré, maire	_